



Procédure (contexte de pandémie) corridors de transferts des usagers de soins intensifs non-COVID de l'Hôtel-Dieu de Lévis vers un autre CH du CISSS de Chaudière-Appalaches

Critères de déclenchement d'une démarche de transfert servant à la prise de décision :

- 1- De 85 à 100 % occupation des lits de soins intensifs réguliers disponibles dans l'hôpital;
- 2- Plusieurs éclosons COVID dans la région mettant à risque de nouvelles admissions;
- 3- Pénurie de personnel;
- 4- Connaissance de la capacité (nombre de lits disponibles) des centres receveurs par la coordonnatrice d'activités à la gestion des lits.

Pour toute demande de transfert vers une unité de soins intensifs :

- En premier lieu, appeler le Centre d'optimisation de l'occupation des lits de soins intensifs (COOLSI) au **1-844-990-8084**
- Le COOLSI sait où sont les lits disponibles en soins intensifs et évite énormément d'appels;
- Le COOLSI a également un rôle de téléconsultation, ne pas hésiter à l'interpeller même pour des conseils médicaux.

Prémisses

- 1- L'utilisateur devra avoir un résultat négatif au test de la COVID-19 au cours des 48 dernières heures;
- 2- Un usager ayant été hospitalisé au cours du dernier mois devrait rester à ce même hôpital (éviter le transfert) pour une meilleure continuité de soins;
- 3- Les usagers ciblés sont ceux identifiés par les chefs de service du Département de médecine spécialisée qui figurent à l'annexe ci-jointe;
- 4- Si l'utilisateur présente une instabilité respiratoire, hémodynamique ou de son état de conscience, celle-ci doit être stabilisée avant son transfert;
- 5- Tout usager doit être informé de son transfert vers un autre centre hospitalier de la région. En cas de refus de l'utilisateur, se référer à la section *Refus de l'utilisateur du transfert vers un autre centre hospitalier de la région*;
- 6- Tout transfert d'utilisateur d'un centre hospitalier vers l'un des autres centres hospitaliers de la région doit se faire dans des conditions sécuritaires et dans la mesure du possible sur les heures de jour. Les services de transport adaptés doivent être favorisés;
- 7- Le centre hospitalier receveur désigne le médecin interniste de garde pour les transferts des usagers de soins intensifs qui assurera la prise en charge en collaboration, selon le cas, avec les équipes d'hospitalisation;
- 8- Les transferts doivent toujours s'effectuer de médecin intensiviste de Lévis au médecin interniste de l'hôpital receveur;
- 9- Le médecin receveur avise le coordonnateur d'activité et le service d'admission. Les modalités habituelles lors de transferts s'appliquent également (copie du dossier, prescriptions, profil médicamenteux, copie de consultations, échanges entre les services d'admission, etc.);
- 10- Les coordonnateurs d'activités des 4 hôpitaux se concertent à 11 h du lundi au vendredi en ce qui concerne les niveaux d'occupation des lits, de la situation au bloc opératoire ainsi que des ressources humaines disponibles.
- 11- *Chaque centre hospitalier désigne son propre médecin coordonnateur.*

Hôpital de Montmagny

*Médecin coordonnateur: Md de médecine interne de garde
418 248-0630 (via téléphoniste)*

Hôpital de St-Georges

*Médecin coordonnateur: Md de médecine interne de garde
418 228-2031 (via téléphoniste)*

Hôpital de Thetford-Mines

*Médecin coordonnateur: Md de médecine interne de garde
418 338-7777 (via téléphoniste)*

Hôtel-Dieu de Lévis

*Demande le médecin intensiviste de garde
418 835-7121 et 0 (via téléphoniste)*

Processus de l'application du transfert

Voir la Procédure (en contexte de pandémie) corridors de transferts des usagers non-COVID entre les CH du CISSS de Chaudière-Appalaches.

Refus de l'usager du transfert vers un autre centre hospitalier de la région

Voir la Procédure (en contexte de pandémie) corridors de transferts des usagers non-COVID entre les CH du CISSS de Chaudière-Appalaches

Adopté par le Comité exécutif COVID-19 hospitalier du 28 avril 2021

ANNEXE

Usagers ciblés identifiés par les chefs de service du Département de médecine spécialisée

Spécialité médicale	Usagers ciblés pour transferts selon diagnostic	Usagers exclus des transferts selon diagnostic
Gastro-entérologie	HDH ulcéreuse stabilisée; (Chirurgien local à contacter)	Pancréatite nécrosante atteinte multisystème HDH varicielle
Néphrologie		Si besoin de dialyse
Neurologie	Post-thrombolyse	Status épilepticus
Cardiologie	Post- coronarographie Insuffisance cardiaque Angor instable en attente de coronographie	
Médecine interne	Acidocétose diabétique Intoxication Choc septique	
Pneumologie	Si transfert Sécuritaire <ul style="list-style-type: none"> - VNI MPOC - Choc septique - Intubé 	<ul style="list-style-type: none"> - Si Instable - Si maladie interstitielle (Fibrose) - Si besoin de plateau technique
Hémato-oncologie	Complications de traitement Neutropénie fébrile	Leucémie aigüe importante Lymphome de novo important